



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°16
9 mai 2006

142 Conseil

143 Informations

- Le Barreau en Images
- Conseil des Prud'hommes de Bobigny
- Formation universitaire à l'étranger et prêts bonifiés
- Déclaration des codes revenus en ligne p144
- Centre de documentation p144
- La caravane des entrepreneurs p144
- Rappel p144
- Lisez, relisez, agissez ! p145

144 Europe

- L'Europe en bref
- Appel d'offres

144 Agenda

- CMAP
- Quel devenir pour le juge d'instruction en France ?
- Formation à la médiation p145
- Réformes des institutions judiciaires britanniques p145
- Témoins d'aujourd'hui p145
- Droit des victimes p145
- Droit des étrangers p145

146 Vie du Palais

- Concours de la conférence
- Célébration de Saint-Yves
- Palais littéraire et musical
- La pratique de contentieux étrangers
- Pétanque et Palais

146 Carnet

- Dons à la bibliothèque
- Décès

147 Commissions ouvertes

148 Journée des fiscalistes

Le Bulletin

Une volonté politique

Editorial



Cédric Fischer

*Membre du Conseil de l'Ordre
Secrétaire du Conseil*

Le 14 novembre 2003, le Bâtonnier Paul-Albert Iweins, accompagné d'une délégation de notre Barreau, était reçu par le Président de la République afin d'évoquer l'action internationale du Barreau de Paris *.

Le 11 mars 2004, à l'occasion du bicentenaire du Code Civil le Président de la République précisait que 60% de la population mondiale voit ses lois civiles régies par un système de codification proche, et souvent inspiré par le nôtre, et annonçait la création d'une fondation à l'image de celle dont se sont dotés les Etats-Unis.

Le 1^{er} mars dernier le Garde de Sceaux et la Ministre déléguée au Commerce extérieur, tous deux avocats, posaient la première pierre de cette Fondation pour le droit continental (Civil Law International Initiative).

Ayant pour but principal d'assurer le rayonnement et l'influence internationale du droit français et plus généralement de la tradition juridique et judiciaire continentale, particulièrement dans le domaine du droit des affaires et du droit économique, la Fondation a vocation à regrouper et à fédérer les organismes et institutions attachés, souvent depuis de très nombreuses années, à diffuser notre culture juridique.

C'est un grand patron, Monsieur Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider Electric, qui en sera le président.

Entreprises, magistrats, notaires, avocats sont invités à participer à cette «fondation» pour le Droit «continental» qui traduit la volonté politique exprimée par le chef de l'Etat de soutenir la promotion à l'étranger de notre Droit et de ceux qui l'exercent.

* cf. Bulletin du Barreau de Paris du 25/11/2003, page 313

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 2 mai 2006

Protection du périmètre du droit

M. Pierre Lévêque MCO a présenté au Conseil son rapport sur l'action de l'Ordre des avocats de Paris pour la protection du périmètre du droit (commission du titre II).

Il a rappelé la réglementation française de l'exercice du droit en ce qui concerne les activités judiciaires et juridiques et fait l'historique de la mise en œuvre, à l'initiative de M. le Bâtonnier Paul-Albert Iweins, d'une commission dite «du titre II» ainsi que des évolutions ultérieures, notamment la mise en place au niveau du CNB d'une commission tripartite dénommée «commission du périmètre du droit».

Se pose dès lors la question de savoir si l'action de l'Ordre en matière de défense du périmètre du droit sera absorbée par la commission du CNB ou si, dans ce domaine, et tout en participant aux travaux de la commission du CNB, notre Ordre conservera son organisation propre à ses prérogatives. Le Bâtonnier a attiré l'attention du Conseil sur le fait que l'Ordre doit, d'une part protéger les avocats dans l'exercice de leur profession et d'autre part assurer la protection du public.

M. Paul-Albert Iweins, Président du CNB, a rappelé que la structure nationale au sein du CNB n'est pas en opposition avec celle du Barreau de Paris et a pour objet de coordonner les actions et d'éviter des procédures intempestives tout en faisant respecter la loi et en définissant une politique commune en la matière.

A l'image des experts-comptables qui ont mis en place une commission qui convoque ceux qui exercent illégalement

CRPC : Force doit rester à la loi

Aux termes d'un arrêt rendu le 26 avril 2006, sur saisine du SAF, le Conseil d'Etat a partiellement annulé la circulaire du 2 septembre 2004 prise pour application de la loi Perben du 9 mars 2004.

Le Conseil d'Etat refuse notamment que les policiers puissent dès l'enquête, «s'assurer auprès de la personne qu'elle est susceptible d'accepter une proposition de peine du procureur».

Ainsi le Conseil d'Etat réaffirme que la procédure de CRPC ne peut valablement débiter que dans le bureau du procureur, au moment où la personne poursuivie bénéficie des garanties prévues par la loi et notamment de l'assistance de l'avocat dont la présence est obligatoire.

leur profession, et bien souvent également la profession d'avocat, le Bâtonnier et M. Lévêque ont fait part au Conseil de l'existence d'un projet de commission de conciliation qu'il est envisagé de mettre en place avec l'OPQCM, organisation habilitée à délivrer des certificats de qualification permettant l'exercice, à titre accessoire, du droit.

L'ensemble de ces questions donnera lieu à un débat au Conseil le 6 juin prochain.

Fondation pour le droit continental

M. Cédric Fischer, MCO, a présenté au Conseil l'historique de la fondation pour le droit continental qui voit actuellement le jour, sa création ayant été annoncée le 1^{er} mars dernier par le Garde des Sceaux et la Ministre déléguée au commerce extérieur.

Cette fondation comprendrait une assemblée de partenaires et un conseil d'administration, un conseil scientifique et un comité d'honneur et serait présidée par M. Henry Lachmann, actuel Président de Schneider Electric. Reste la question de son financement qui serait trouvé auprès des entreprises et des professions juridiques.

M. le Bâtonnier Bernard Vatier a attiré l'attention du Conseil sur l'importance d'une telle fondation qui permettrait avant tout l'exportation de notre droit.

Il a évoqué notamment la politique volontariste d'exportation du droit américain mis en place à travers le CEELI lequel a créé des bureaux permanents notamment dans des pays issus de l'éclatement de l'ancienne Union Soviétique.

Les intervenants ont insisté sur l'importance d'une représentation de la profession d'avocat au sein d'une telle fondation.

Déclaration de culpabilité

M. Grégoire Lafarge, MCO, a rappelé que la presse s'est faite l'écho de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 avril 2006 qui, à la suite des arrêts du Conseil Constitutionnel du 2 mars 2004 et de celui de la Cour de cassation du 18 avril 2005 restreint la portée de la circulaire d'application de la loi du 9 mars 2004 dite loi Perben.

La principale disposition annulée est celle concernant la possibilité pour un officier de police judiciaire de s'assurer auprès de la personne entendue qu'elle est susceptible d'accepter une proposition de peine dans le cadre d'une reconnaissance préalable de culpabilité.

Le Conseil s'est félicité de cette décision du Conseil d'Etat qui a été obtenue à la suite d'un recours du SAF et qui va dans le sens de ses précédentes délibérations qu'il avait déjà prises.

Juristes d'entreprise

Le Conseil a reçu la visite de M. Dominique Durand, Président du Cercle Montesquieu, lequel était accompagné de M. Charpin, Directeur Juridique de Safran et membre du Conseil d'administration du Cercle Montesquieu.

Ces derniers ont exposé les motifs pour lesquels ils croient au rapprochement des professions d'avocats et de juristes d'entreprises et plus particulièrement à la possibilité pour un avocat d'exercer sous cette qualité en entreprise.

Selon M. Durand, la question est de savoir quelle est la définition de la profession d'avocat.

Le Cercle Montesquieu est favorable à l'exercice en entreprise des avocats car les juristes d'entreprise sont confrontés à des directeurs juridiques étrangers qui sont eux-mêmes avocats et se heurtent dès lors à des réglementations locales qui ont pu amener à des délocalisations de directions juridiques.

Ainsi le directeur juridique de Total est un avocat inscrit au Barreau de Dusseldorf.

Actuellement, dans les PME, le droit est souvent abandonné aux comptables mais, selon les juristes d'entreprise, leur interlocuteur naturel devrait être la profession d'avocat puisqu'il s'agit d'une profession structurée disposant d'une formation de même nature constituant des interlocuteurs normaux.

Il estime qu'il existe en France entre 1 500 et 3 000 directeurs juridiques et de 10 000 à 15 000 juristes d'entreprise salariés.

Selon lui, le projet d'instauration d'un statut d'avocats travaillant en entreprise ne concurrence pas les avocats libéraux puisque l'avocat en entreprise n'aurait pas la possibilité de plaider même devant les juridictions où cela est actuellement possible.

Selon M. Durand 20 à 25 % des

directeurs juridiques seraient actuellement issus du Barreau.

Restent diverses questions à régler, notamment celle du secret professionnel, du domaine d'intervention des avocats exerçant en entreprise, de la déontologie qui leur serait appliquée. M. Dominique Durand considère que la présence d'avocats en entreprise ne peut que renforcer la profession d'avocat et que seuls des juristes ayant des fonctions de direction pourraient avoir cette qualité, ils seraient soumis aux mêmes droits et devoirs que l'avocat et formés par l'EFB.

Le Conseil poursuit ses consultations sur cette question et rappelle que tous les syndicats et associations syndicales de notre Barreau ont été consultés à ce sujet.

Le Conseil en sa séance du 9 mai recevra la visite de M. Siraga, directeur juridique de Dassault Aviation et Président de l'association française des juristes d'entreprises.

Le Barreau en Images

Retrouvez le BIM n°4 (durée : 7' 53) sur notre site Internet : www.avocatparis.org.

Au sommaire :

- Le Bus de la solidarité ;
- Rencontre entre parlementaires, magistrats et avocats autour du rapport « Ensemble vers une meilleure Justice » ;
- Visite de la délégation chinoise au Barreau de Paris ;
- Visite du Bâtonnier et rencontre avec les avocats du 1er arrondissement ;
- Invitation du Bâtonnier à l'Institut de France ;
- BD sur la profession d'avocat ;
- Rencontre de la Ligue d'Improvisation du Barreau de Paris (LIBAP) contre la Ligue Universitaire d'Improvisation d'Ile de France (LUDI).

Le n°5 sera mis en ligne le 1^{er} juin.

Informations

Conseil des Prud'hommes de Bobigny

A compter du 3 juillet 2006, le Conseil des Prud'hommes de Bobigny sera transféré à l'adresse suivante : Immeuble l'Européen
Esplanade Jean Rostand
Hall A, 4^{ème} étage
93000 Bobigny

Formation universitaire à l'étranger et prêts bonifiés

Le service des Relations Européennes et Internationales (SREI) réunit, plusieurs fois par an, une Commission des Stages qui permet, après sélection, d'aider financièrement des candidats désireux de suivre une formation universitaire à l'étranger (type LL.M.).

Ces aides financières, dont les modalités ont été arrêtées par un protocole d'accord signé par le Barreau de Paris, le Crédit Lyonnais et AFI Avocat, prennent la forme de prêts à taux d'intérêts bonifiés, associés à une prise en charge partielle de ces intérêts par l'Ordre. Le montant maximum du prêt est à présent de 50 000€.

Les avocats reçus par la Commission doivent fournir au préalable, et en 4 exemplaires, une lettre de motivation, deux CV (l'un en français, l'autre dans la langue du pays de destination), ainsi qu'un budget prévisionnel des dépenses pour la durée du stage et une photo.

Il est impératif que tous les candidats qui souhaitent bénéficier de ce type de financement aient prêté serment avant leur départ.

Dépôt des dossiers avant le **22 mai**.

Renseignements :
Mme Nathalie Novice, SREI
Tél. : 01 44 32 47 77
Fax : 01 44 32 49 36
E-mail : nnovice@avocatparis.org

Déclaration des codes revenus en ligne

Un espace privé dédié à chaque avocat permettant l'accès à certains services, hors e)greffe et e)carpa, est mis en ligne depuis le 3 mai sur le site de l'Ordre.

Cet espace, accessible à l'aide d'un login et d'un mot de passe délivrés après la création d'un compte utilisateur, autorise la déclaration des codes revenus en ligne.

Pour y accéder, il suffit de se connecter à l'adresse suivante : <http://www.avocatparis.org/new/cotisations/cotisations.asp>

Centre de documentation

Décret «Procédure»

Le décret 05-1678 du 28 décembre 2005, applicable depuis le 1^{er} mars 2006, a fait l'objet d'une note d'information sur les pages du centre de documentation.

Vous y trouverez, outre le lien vers le texte lui-même :

- l'accès à la circulaire du 8 février 2006 ;
- un tableau comparatif du NCPC avec les anciennes et les nouvelles dispositions ;
- une brève analyse article par article ;
- une bibliographie de commentaires parus dans les revues.

Renseignements : Mme Sylvie Masse
E-mail : smasse@avocatparis.org
Site : www.avocatparis.org
Rubrique : centre de documentation (espace privé)

La caravane des entrepreneurs en France

La Caravane des Entrepreneurs réalisera entre 90 et 100 étapes du **20 mars au 13 octobre 2006** afin de proposer aux repreneurs d'entreprises, aux futurs cédants, ainsi qu'aux créateurs des formations gratuites et des conseils dans la transmission d'entreprises.

Les confrères intéressés qui souhaitent y apporter leur contribution, sont invités à prendre contact avec M. Luc Petit.

Renseignements et inscriptions :
Tél. : 06 07 28 92 33
Email : lpetit@forces.fr
Site : www.caravanesdesentrepreneurs.com

Europe

L'Europe en bref

Terrorisme

La décision de la Commission du 19 avril 2006 instituant un groupe d'experts chargé de conseiller cette Commission sur les actions à mener en matière de lutte contre la radicalisation violente a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce groupe devra comprendre vingt membres au maximum, nommés par le directeur général de la direction générale de la Justice, liberté et sécurité de la Commission européenne parmi des spécialistes ayant des compétences dans les domaines de la radicalisation violente et du terrorisme.

Ces compétences doivent s'appuyer notamment sur une expérience résultant de recherches universitaires et de publications.

Appels d'offres

Accord de libre échange entre l'UE et l'Inde

La Direction générale Commerce de la Commission européenne a publié, le 22 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet la réalisation d'une analyse qualitative d'un accord potentiel de libre échange entre l'Union européenne et l'Inde (*réf.2006/S 78-081360, JOUE S78, du 22 avril 2006*). Réception des offres fixée **au 31 mai**.

Renseignements : DBF
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com

Agenda

CMAP

Le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) organise un groupe d'échanges et de réflexion des médiateurs le **jeudi 11 mai de 16h à 18h** au CCIP, 27 avenue de Friedland.

Cette réunion sera l'occasion d'une rencontre-débat avec M. Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République. Entrée libre et gratuite

Inscriptions et renseignements : CMAP
Tél. : 01 44 95 11 40

Quel devenir pour le juge d'instruction en France ?

L'association des juristes français et allemands (AJFA) organise une réunion-débat le **jeudi 11 mai à 18h30** dans les locaux du Ministère de la Justice, site «Javel», 14 rue des Cévennes – 75015 Paris.

Cette réunion-débat aura pour thème «Quel avenir pour le juge d'instruction en France ? Un regard franco-allemand sur l'institution du juge d'instruction» et sera animée par MM. Renaud Van Rumbek, premier Juge d'Instruction au Tribunal de grande instance de Paris, et Horst Heitland, magistrat de liaison allemand à Paris.

Renseignements : M. Jean-François Bohnert, président de l'AJFA
Tél. : 01 47 04 67 27 - Fax : 01 47 04 78 01

Rappel - Chambre des Huissiers - Chambre des Notaires - Barreaux de Province - Juridictions

L'usage est que toute réclamation concernant un huissier, un notaire, un avocat d'un barreau extérieur ou un magistrat de l'Ordre judiciaire, est transmise par l'avocat réclamant au Bâtonnier qui fait part de cette réclamation aux Présidents des juridictions ou des institutions concernées.

Formation à la médiation



Le Barreau de Paris et l'Ifomene organise une formation en médiation les vendredis soirs et samedis suivants : **les 12-13 mai, 19-20 mai, 9-10 juin et 16-17 juin.**

Cette formation permet aux avocats de mettre au service de leurs clients médiation conventionnelle et judiciaire en matière générale, familiale, sociale et commerciale.

Informations : ifomene@icp.fr
Tél. : 01 44 39 52 04 (ou 18)

Réformes des institutions judiciaires britanniques

L'association des juristes franco-britanniques organise une conférence le **mardi 16 mai de 18h à 20h** à la Grand'Chambre de la Cour de cassation, sur le thème «Réformes des institutions judiciaires britanniques». Seront présents Mme Claire Brown, magistrat de liaison en France, M. Bernard Rabatel, magistrat de liaison au Royaume-Uni et Mme Horatia Muir-Watt, professeur à l'Université de Paris I.

Entrée gratuite, inscription nécessaire.

Renseignements et inscriptions :
Secrétariat de la Première Présidence
Fax : 01 44 32 78 28
E-mail : colloque.courdecassation@justice.fr

Témoins d'aujourd'hui

M. Thierry Massis, AMCO, avocat à la Cour, en partenariat avec les Amis de Saint-Louis d'Antin, donnera une conférence le **mardi 23 mai à 18h** à l'auditorium de l'Espace Georges Bernanos, sur le thème «L'Église et la Justice (secret, image, loi 1905, conventions internationales)».

Renseignements :
M. Olivier Moulin-Roussel
Tél. : 01 45 26 65 26

Lisez, relisez, agissez !

Certaines erreurs, seraient-elles de plume, sont parfois irréparables et l'avocat, ne serait-il que postulant pour le compte d'un dominus litis, est responsable du contenu de ce qu'il dépose, notifie ou régularise officiellement.

Ainsi l'avocat est-il responsable des conséquences d'une erreur dans l'établissement d'un cahier des charges faisant mention d'une somme libellée en euros, alors qu'il s'agissait de francs dont la contre-valeur n'avait pas été indiquée.

Dans une autre affaire personne ne s'était ému, jusqu'à l'exécution de la décision devenue définitive, du fait que, dans l'assignation et par voie de conséquence dans le jugement accordant le plein de la demande, le montant ne représentait, par suite de l'absence d'un zéro dans le chiffrage de la réclamation, que le dixième de la somme réellement due.

Ainsi encore, le postulant qui n'a fait que notifier officiellement le projet d'assignation qu'il avait reçu avec une erreur manifeste dans l'indication de ses propres coordonnées (SCP au lieu de personne physique), va-t-il devoir en subir les conséquences.

Ainsi enfin, la Cour d'appel d'Aix en Provence condamne in solidum le postulant et le dominus litis alors que le premier avait alerté par simple lettre son correspondant de la nécessité d'accomplir une formalité dans un certain délai et n'avait pas fait le nécessaire dans ledit délai pour suppléer la carence de son confrère (Aix en Provence – 1^{re} Chambre B - arrêt du 9 février 2006 n° 2006/128).

Les boîtes à lettres ne sont pas responsables du contenu du courrier, mais nous n'avons pas le droit de n'être que des boîtes à lettres.

Bruno Richard, AMCO

Directeur du Bureau des Assurances
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98
E-mail : brichard@avocatparis.org

Droit des victimes

Une session de formation aux droits des victimes aura lieu du **lundi 29 mai au vendredi 2 juin inclus, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h**, dans les locaux de l'EFB sur le thème : «Le droit du dommage corporel ». Cette formation est ouverte uniquement aux avocats inscrits au Tableau et désireux d'intégrer la permanence «Avocats au Service des Victimes ».

Renseignements et inscriptions :
Mme Suzanne Palau, Accès au Droit
Fax : 01 44 32 48 24
E-mail : spalau@avocatparis.org

Droit des étrangers

Les prochaines dates de formation en droit des étrangers sont fixées au :

- **samedi 17 juin** : «Contentieux de la nationalité», par Mmes Mylène Stambouli et Anne Brémaud et M. Abderrazak Boudjelti.
- **samedi 1^{er} juillet** (*report de la réunion prévue initialement le samedi 27 mai*) : «L'asile politique», par M. Edouard Bera.

Aucune inscription préalable n'est demandé, un émargement sur place sera effectué.

Vie du Palais

Concours de la Conférence

Les séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, ont lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à 19h30.

● jeudi 11 mai, 19^e séance

L'invitée sera Mme Christine Lagarde, Ministre. Sujets :

- «Une américaine peut-elle encore séduire Paris ?»

- «Mille et une nuits sont-elles suffisantes pour briller ?»

Rapporteur : Melle Delphine Jaffar, 7^e secrétaire.

● mardi 16 mai, 20^e séance

L'invitée sera Mme Hannelore Cayre, avocat et écrivain. Sujets :

- «Les victimes sont-elles toujours dans le camp des vainqueurs ? » ;

- «Un lâche est-il un courageux qui a des obligations ?».

Rapporteur : M. Ambroise Liard, 8^e secrétaire .

Renseignements :

M. Benoît Deniau, 11^e secrétaire

Tél. : 01 53 70 10 40 - Fax : 01 53 70 10 41

Email : benoit.deniau@bdf.net

Célébration de Saint Yves

Le dimanche 14 mai :

- à 8h45 précises, en la Sainte Chapelle, une messe sera dite par Monseigneur Romero, président des Tribunaux ecclésiastiques d'Ile de France et le Père Philippe de Kergorlay, prêtre et aumônier de prison, avec le concours de la chorale de l'église Sainte-Thérèse de Rueil-Malmaison.

Renseignements : M. Denis Talon, AMCO, président du Groupe catholique du Palais

Tél. : 01 42 36 59 25

- à 12h, les Bretons de Paris invitent les avocats à les rejoindre, en robe, pour le défilé au départ de 22 rue Delambre dans les locaux de la mission bretonne.

Renseignements :

M. Didier Berhault, avocat à la Cour

Tél. : 01 40 19 99 20 - Fax : 01 40 19 99 25

Palais littéraire et musical

Le Palais littéraire et musical organise sa prochaine soirée le **mercredi 17 mai à 20h45**, à la bibliothèque de l'Ordre.

Mme Catherine Samet, Premier Substitut du Ministère de la Justice, chargée du cours de criminologie à Paris Panthéon-Assas, évoquera « la naissance de l'escroquerie moderne ».

Renseignements :

M. Bruno Richard, AMCO, Secrétaire général

Tél. : 01 42 44 10 44

La pratique de contentieux étrangers

L'association Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers (ADDE) organise une réunion le **lundi 22 mai à 19h** à la Bibliothèque de l'Ordre, sur le thème «La pratique de contentieux étrangers – Rencontres magistrats-avocats», en présence de Mme Dominique Chelle, magistrat, et MM. Gilduin Houist, vice-Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, et Alain Perrier, président de section du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Renseignements :

Mme Marianne Lagrue,

Avocat à la Cour, Secrétaire de l'ADDE

Tél. : 01 53 10 26 36

Pétanque et Palais

Le cercle Pétanque et Palais reprend ses entraînements traditionnels place Dauphine à partir de 19h autour de ses fondateurs MM. Bernard Feugère et Denis Talon, AMCO, qui vous attendent dès le **mercredi 10 mai, puis le mercredi 17 mai**, et ainsi de suite si le temps à tous égards le permet.

Renseignements :

M. Denis Talon, AMCO

Tél. : 01 42 36 59 25

Carnet

Dons à la bibliothèque

Ont déposé des ouvrages à la bibliothèque de l'Ordre :

M. Dominique Laurant, avocat à la Cour, «Gagnez contre le fisc» ;

M. Stéphane Chatillon, «Droit des affaires internationales» ;

M. Thierry Monteran, avocat à la Cour, «Petit dictionnaire de la faillite» ;

M. Michel Grimaldi, Président de l'association Henri Capitant, «Les droits de tradition civiliste en question» ;

M. Pierre Truche, Président de la Commission, «Rapport 2005 de la Commission nationale de déontologie de la sécurité» ;

M. Bertrand Couette, avocat à la Cour, «Guide pratique de l'investissement locatif»,

M. Paul Coudert, «Meurtre au tribunal de commerce».

Le Bâtonnier et le Conseil remercient les donateurs.

Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :

M. Louis Labadie, avocat honoraire, survenu le 18 avril à l'âge de 85 ans,

M. Michel Dierstein, avocat à la Cour, survenu le 21 avril à l'âge de 57 ans ;

M. Francis-Jacques Raulet, avocat honoraire, survenu le 26 avril à l'âge de 77 ans.

Le Bâtonnier et le Conseil adressent à leur famille leurs sincères condoléances.

Rédacteur en chef

Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour

Rédactrice

Stéphanie Le Traou

Maquette

Lara Baljak • Stéphanie Le Traou



Commissions Ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue, il convient désormais de s'inscrire par mail : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.

Chacune vaut équivalence de 2 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Commission de Droit International

Responsable : M. le Bâtonnier Bernard Vatier

Mardi 9 mai à 9h, Salle du Barreau

(Thème à préciser)

Commission de Droit social

Responsables : Mmes Franceline Lepany, Véronique Tuffal Nerson et M. Paul Bouaziz

Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsdp.free.fr/>

Jeudi 11 mai, exceptionnellement de 17h à 19h,

Bibliothèque de l'Ordre

Commission du Droit de l'Environnement

Responsable : M. Jean-Nicolas Clément

Lundi 15 mai à 18h, salle du Pont neuf

«Programme REACH»

Commission de Droit International

Sous-commission Arbitrage International et Place de Paris

Responsables : Mme Laurence Kiffer et M. Louis Degos

Mardi 16 mai à 17h30, salle du Pont Neuf

«L'inter-Pacific Bar Association (IPBA), présentation et compte rendu de congrès» par Intervenants : MM. Jean-Claude Beaujour, avocat à la Cour et José Rosell, avocat à la Cour, cofondateur de l'IPBA

Commission Bioéthique et Droit de la Santé

Responsables : Mme Laurence Azoux-Bacrie, M. Soliman Le Bigot

Mardi 16 mai à 18h, salle du Barreau

«Alimentation et obésité»

Intervenant : M. Jean-François Moll, dirigeant de JFM Conseil.

Commission Propriété Intellectuelle

Responsable : Mme Fabienne Fajgenbaum

En partenariat avec la Commission Marchés Emergents Nouvelles Technologies Responsable : M. Gérald Bigle

Mercredi 17 mai à 18h30, Auditorium

«Les aides publiques au financement et les obligations des chaînes en matière de production et de diffusion des œuvres audiovisuelles»

Intervenants : Mme Fabienne Fajgenbaum, M. François Pouget, avocats à la Cour

Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables

Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real

Jeudi 18 mai à 18h, salle du Barreau

«Le certificat médical et la protection du majeur»

Intervenants : Docteur Cressard, Président de la section éthique et déontologique de l'Ordre National des Médecins – Mme Geneviève Augendre, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre.

Commission de Droit Immobilier

Responsable : M. Jean-François Pericaud

Sous-commission Responsabilité Assurance des Constructeurs

Responsable : M. Michel Vauthier

Lundi 22 mai à 18h, salle du Barreau

« Les prescriptions du CCAG pour les marchés d'état et les collectivités publiques »

Intervenant : M. Hugues Marganne, avocat à la Cour

Renseignements et inscriptions :

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Fax : 01 44 32 49 93

E-mail : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : www.avocatparis.org

L'affluence croissante, et parfois inattendue, aux réunions des commissions ouvertes peut amener à des changements de salles ou d'horaire : soyez compréhensifs !

CONSULTATIONS **GRATUITES** 2006

Votre impôt à l'euro près

Déclaration de revenus

Les avocats fiscalistes
vous conseillent
le **17 mai**

DE 8H30 À 17H30

**SANS RENDEZ-VOUS
DANS VOTRE MAIRIE
D'ARRONDISSEMENT**

MAIRIE DE PARIS



Paris
info Le 3975
Paris.fr



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS